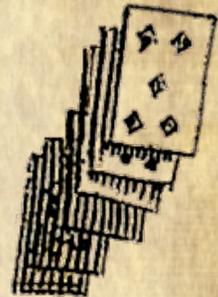


DISPUTATIO*

EN DÉMOCRATIE, LE TIRAGE AU SORT



EST-IL UNE ALTERNATIVE LÉGITIME À L'ÉLECTION ?



JEUDI 27 FÉVRIER 2020, 12:15 - 14:00
GENÈVE, UNI-MAIL, AUDITOIRE 290

ON A VU APPARAÎTRE RÉCEMMENT UN REGAIN D'INTÉRÊT POUR LE TIRAGE AU SORT COMME ALTERNATIVE À L'ÉLECTION. EN SUISSE, UNE INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE A ABOUTI, QUI DEMANDE QUE LES **JUGES DU TRIBUNAL FÉDÉRAL** SOIENT DÉSIGNÉS PAR TIRAGE AU SORT, PARMIS LES PERSONNES ADMISES À CE TIRAGE EN FONCTION DE CRITÈRES OBJECTIFS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE ÉTABLIS PAR UNE COMMISSION INDÉPENDANTE. EN FRANCE, LA **CONVENTION CITOYENNE SUR LE CLIMAT** RÉUNIT 150 CITOYENS TIRÉS AU SORT. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE S'EST ENGAGÉ À CE QUE LES PROPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ISSUES DE LA CONVENTION SOIENT SOUMISES « SANS FILTRE » SOIT À RÉFÉRENDUM, SOIT AU VOTE DU PARLEMENT, SOIT À APPLICATION RÉGLEMENTAIRE DIRECTE.

RESPONDENS

NENAD STOJANOVIĆ

PROFESSEUR DE SCIENCES POLITIQUES À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE,
MEMBRE DU COMITÉ D'INITIATIVE SUR LA JUSTICE (DÉSIGNATION DES JUGES
FÉDÉRAUX PAR TIRAGE AU SORT)

OPPONENS

JEAN-PHILIPPE DEROSIER

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE LILLE,
MEMBRE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE

MAGISTER

THIERRY TANQUEREL

PROFESSEUR HONORAIRE DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ORGANISATEUR

ALEXANDRE FLÜCKIGER

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

*PRODUIT DE LA SCOLASTIQUE MÉDIÉVALE, LA DISPUTATIO REPOSE SUR UN RAISONNEMENT DIALECTIQUE.

ELLE N'EST PAS RHÉTORIQUE EN CE SENS QU'ELLE NE VISE PAS À PERSUADER, NE COMPORTANT PAS D'ÉLÉMENTS CENSÉS INSUFLER DU PATHOS. LA DISPUTE EST UNE DISCUSSION, STRUCTURÉE AUTOUR D'UN PROBLÈME FORMULÉ SOUS UNE FORME INTERROGATIVE (QUAESTIO DISPUTATA). ELLE EST DÉBATTUE PAR UN RESPONDENS PUIS PAR UN OPPONENS, AVANT D'ÊTRE ULTIMEMENT TRANCHÉE PAR UN MAÎTRE (MAGISTER).